

Secrétariat Général

13 Mai 1948

Je vous prie de bien vouloir examiner cette suggestion et de me faire savoir si elle pourrait obtenir votre accord.

Objet: Utilisation de l'ancien vélodrome de Frileuse
N/réf. TC. N° 8670

Monsieur André LEBEVRE, Ancien Avoué, Juge au Tribunal Civil BERNAY (Eure)

01

Monsieur,
BERNAY

Par lettre du 17 Décembre 1945, vous avez bien voulu répondre aimablement à une demande que vous avait formulée l'Administration Municipale, pour recevoir, dans votre propriété de l'ancien vélodrome de Frileuse, les déblais provenant du Tunnel Routier sous la Côte Ste Marie, et vous nous aviez donné votre accord.

Les travaux de remblaiement sont toujours en cours et se poursuivent à la cadence d'avancement des travaux du tunnel.

L'Administration Municipale désirant voir se réaliser le prolongement de la rue des Hêtres, prévu au plan d'urbanisme et dont la majeure partie se trouve sur les dépendances du Vélodrome, a pensé qu'en raison de la plus-value importante donnée à votre terrain par le remblaiement au niveau des propriétés avoisinantes, il vous serait possible de céder gratuitement à la Ville du Havre le terrain nécessaire à ce prolongement, ainsi que celui situé au Sud de la future voie, qui serait impropre à une utilisation quelconque en raison de sa forme et de son peu de surface.

La surface intéressée, figurée en jaune sur le plan ci-joint, serait de 375 m2 environ pour la partie nécessaire à l'assiette de la nouvelle voie, et de 160 m2 pour celle située au dessous, soit au total 535 m2 environ.

L'ouverture de la rue des Hêtres donnerait encore à votre propriété une plus-value certaine puisqu'elle se trouverait sur son côté Sud et sur une grande longueur en bordure d'une voie nouvelle.

...../.....

Fc/101-125-5